

ARRETE DU MAIRE
Levée de mesures de fermeture et de réouverture partielle au public
De l'Eglise Saint Pierre d'Abzac



Le Maire de la Commune d'Abzac (Gironde),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.22-12-4, L.2213-24 et L.2215-1 ;

VU l'arrêté municipal n°140-2025 du 24 Octobre 2025 portant fermeture de l'église et de ses abords pour cause de péril imminent,

Considérant l'achèvement des travaux principaux permettant l'accueil du public en toute sécurité,

Considérant néanmoins la nécessité de maintenir une zone de stockage de matériaux à l'arrière de l'édifice,

ARRETE

ARTICLE 1

Levée de fermeture

L'arrêté municipal n°140-2025 du 24 Octobre 2025 portant constat de péril imminent et de prescription de mesures de sécurité urgentes concernant l'Eglise Saint Pierre d'Abzac précité est levé à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 2

Réouverture au public

L'Eglise Saint Pierre d'Abzac est ré-ouverte au public dans des conditions normales d'accès, sous réserve des dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3

Accès autorisés

- L'accès principal par l'avant de l'église est rétabli.
- Le parking est ré-ouvert et accessible au public.

ARTICLE 4

Maintien de fermeture partielle

L'accès à la partie arrière de l'église demeure strictement interdit au public.

Cette zone est maintenue fermée afin de permettre le stockage des matériaux et de garantir la sécurité des usagers.

ARTICLE 5

Signalisation

Une signalisation appropriée sera mise en place par les services municipaux afin d'informer le public des zones accessibles et de celles interdites.

ARTICLE 6

Affichages et notifications

Le présent arrêté sera notifié à la Paroisse de la ville de Coutras, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coutras, à Messieurs, Mesdames les Responsables des Pompes Funèbres du secteur.

ARTICLE 7

Exécution

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.
Les services municipaux et les forces de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour Extrait Conforme

Le 17 Mars 2026

Le Maire d'Abzac

Grégory BORDAT

